Construire / rénover

Suivant l'importance de votre projet, les demandes doivent être déposées en mairie. Avant d'entreprendre un chantier (clôture, ravalement, piscine, abri de jardin…) sur votre terrain, il est indispensable de vous renseigner au service urbanisme et ce suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'instruction des dossiers.
Où s'adresser : mairie – 1 place F. Mitterrand – Tél : 03 83 23 48 82 - urba@ville-liverdun.fr

Demandes en ligne avec Geopermis

Vous souhaitez déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux...) sur la commune de Liverdun ? C'est désormais possible par voie dématérialisée, via la plateforme https://www.geopermis.fr/
Après avoir créé son compte, chaque utilisateur peut déposer son dossier facilement 24H/24, 7 jours sur 7 depuis n'importe quel appareil connecté. Le dossier sera automatiquement transmis à la mairie. Vous recevrez également via le compte que vous aurez créé, les différentes notifications liées aux étapes de l'instruction de votre dossier.
Vous avez cependant toujours la possibilité de déposer un dossier en version papier au service urbanisme de la mairie, qui se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Occupation du domaine public

N'oubliez pas que toute occupation du domaine public (dépôt de sable, échafaudage, véhicule encombrant…) doit faire l'objet d'une **demande au maire**.

Consulter le cadastre

Pour savoir quel type de dossier déposer en fonction de la nature de vos travaux consultez cette fiche récapitulative ou service-public.fr

Une question : urba@ville-liverdun.fr